Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230131-23SE3101-02-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Publié le 03/02/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie BOUSSICAULT Gérald à PAVILLON Jean-Paul FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
Absent(s) excusés	
Absent(s)	DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaire de séance	CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 1er février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-02 | Adoption du pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-28-4,

Vu la délibération n° 2022-271 du Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole adoptant le Pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole,

Vu le Pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole,

Considérant que ce document doit être approuvé par les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres,

Considérant l'avis favorable de la commission Ressources du 24 janvier 2023,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230131-23SE3101-02-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole annexé à la présente délibération**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	1 (D. LIZE)
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à la majorité
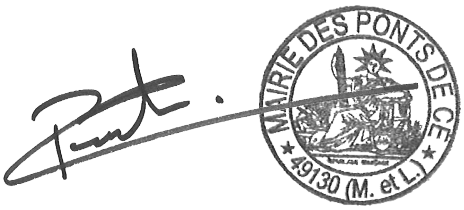
Le Maire, Jean-Paul PAVILLON